Fiscalité indirecte

ECB2003-NCOX_AR

Domaine : **Sciences économiques et de gestion** Grade académique : **Bachelier Comptabilité - Arlon**
Niveau de certification : **6** Cycle : **Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q2)

CRÉDITS ECTS	VOLUME HORAIRE
3	**36 h**
PRÉREQUIS	**CO-REQUIS**
Aucun	*Aucun*

IMPLANTATION	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE	RESPONSABLE DE L'UE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS
Département économique d'Arlon	Sylvie Delwiche	Junior KABONGO NGOIE	Nathalie BOULANGER Hadrien PESCHON

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
CCA-Comptabilité	2	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

Les acquis d'apprentissage terminaux sont les suivants

3. Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable

•€€ Etablir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes

4. Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

•€€ Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

5. S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission

•€€ Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

•€€ Assurer le suivi de ses dossiers

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

À la fin de cette Unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- approfondir les principes et mécanismes de la fiscalité indirecte abordés dans les enseignements introductifs ;
- analyser des situations fiscales plus complexes et identifier les règles applicables ;
- appliquer les mécanismes étudiés à des opérations variées rencontrées dans la pratique professionnelle ;
- justifier le traitement fiscal retenu au regard de la législation et de la doctrine administrative applicables ;
- rechercher et exploiter de manière autonome les principales sources légales, administratives et jurisprudentielles pertinentes.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

L'objectif du cours est d'approfondir les connaissances acquises dans le cadre des enseignements introductifs en fiscalité indirecte et de développer la capacité de l'étudiant à appliquer ces connaissances à des situations plus complexes.

CONTENU

Le cours porte notamment sur :

- l'approfondissement des mécanismes de la fiscalité indirecte et de la TVA ;
- l'analyse du traitement fiscal d'opérations plus complexes ;
- les obligations administratives et déclaratives qui en découlent ;
- l'utilisation des sources légales et administratives ;
- la résolution de cas pratiques intégrant plusieurs problématiques fiscales.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- Législation belge et européenne applicable en matière de fiscalité indirecte ;
- Code de la TVA et arrêtés d'exécution ;
- Documentation administrative du SPF Finances et Fisconetplus ;
- Jurisprudence belge et européenne pertinente ;
- Supports de cours et ressources mises à disposition des étudiants.

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ACOA2003 — Fiscalité indirecte	Cours de théorie, avec sources multiples renseignées au cours et/ou déposées sur Moodle. Documents réels mis à disposition des étudiants, notamment déclarations TVA et relevés périodiques. Exercices et études de cas.

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ACOA2003 — Fiscalité indirecte	36 h	Français	Français.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ACOA2003 — Fiscalité indirecte	Cours théorique complété par l'utilisation de documents réels ainsi que par des exercices et études de cas.

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Cette UE s'inscrit dans la cohérence du programme en contribuant directement au développement d'une ou plusieurs compétences du profil de compétences du bachelier en comptabilité. Elle participe à la construction progressive des compétences visées par le référentiel, en synergie avec les autres UE du pôle, et prépare les étudiants à l'exercice du métier de comptable.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

L'évaluation au sein de cette UE est intégrée

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La note finale est calculée conformément aux modalités d'évaluation reprises plus bas dans la fiche

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve intégrée	Modalités d'évaluation
ACOA2003	Examen écrit 100%

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.